
Le syndicalisme mexicain face à la mondialisation et à la décomposition du régime politique

*Ilán BIZBERG **

1. La subordination du syndicalisme mexicain

Depuis 1929, année où la révolution mexicaine s'est institutionnalisée avec la création du parti qui gouverne encore le pays, le Mexique a fait du syndicalisme – ainsi que des organisations paysannes et des habitants des quartiers populaires – sa base d'appui politique. Ce fait est devenu explicite en 1938 lorsque la Confédération des Travailleurs du Mexique (CTM) a intégré la structure du parti, en tant que secteur ouvrier. Néanmoins, l'Etat mexicain a réussi à contrôler et mobiliser les syndicats et les ouvriers en sa faveur non seulement en donnant aux syndicats et au ministère du Travail (*Secretaría del Trabajo y Previsión Social* – STPS) la capacité de contrôler les ouvriers, mais en se donnant une légitimité face à la population. Pour cela, il s'est érigé en agent principal de développement, dans un processus qui se voulait surtout d'intégration nationale du point de vue économique et social. Il voulait promouvoir une économie moderne, et faire en sorte que la richesse créée profite surtout aux classes populaires. Il avait comme projet non seulement le développement de l'économie du pays, ce qui nécessitait l'émergence d'une bourgeoisie nationale apte à faire concurrence aux capitaux étrangers ¹, mais surtout l'intégration des classes populaires (paysans et ouvriers) dans le monde économique et social moderne. A la différence

* Colegio de México

d'autres Etats populistes et autoritaires, qui ont eu aussi comme but de développer leur pays, l'Etat mexicain pouvait se revendiquer plus efficacement d'être le produit d'une révolution sociale et donc populaire, même si elle avait été plus agraire qu'ouvrière. L'Etat mexicain pouvait parler plus authentiquement, avec moins de démagogie, au nom du peuple.

Le projet d'Etat mexicain était volontariste puisqu'il n'existait pas de forces sociales susceptibles d'agir de façon autonome ; il fallait partir d'en haut, depuis les sommets de l'Etat. Il était aussi doublement nationaliste et populaire puisqu'il voulait un développement radicalement différent de celui soutenu par l'ancien régime, qui avait choisi la dépendance à l'égard des capitaux étrangers. Il a dû affirmer sa légitimité, ce qu'il a fait à travers l'expropriation d'entreprises étrangères menée par Cárdenas en 1938 (le pétrole), puis par López Mateos en 1960 (l'industrie électrique). Le projet se voulait populaire puisque le développement devait profiter au peuple, assimilé à la Nation. C'est en ce sens qu'on peut parler au Mexique de l'instauration d'un Etat national-populaire.

Dans ce contexte, les syndicats, avec les autres organisations populaires, étaient prêts à subordonner leurs intérêts à ceux de la Nation, telle qu'elle était représentée par l'Etat mexicain. Cette idée a été au cœur de l'alliance entre le syndicalisme et l'Etat mexicain et a justifié la relation de subordination du syndicalisme à l'Etat national-populaire. Cette position est définie par le premier dirigeant de la Confédération des Travailleurs du Mexique (qui reste la plus importante des centrales syndicales mexicaines) : « La CTM a voulu intégrer dans son programme des aspects qui dépassent l'intérêt immédiat du prolétariat, et de manière expresse elle a voulu faire naître à la vie publique de notre pays une force neuve qui se préoccupe non seulement des intérêts particuliers du prolétariat, mais aussi de l'ensemble des intérêts du peuple mexicain »². La légitimité révolutionnaire de l'Etat mexicain lui a permis de s'affirmer comme représentant des intérêts des ouvriers et de subordonner leurs intérêts à ceux de l'Etat. Jusqu'à aujourd'hui cela n'a pas été pour l'essentiel remis en cause³.

Globalement, l'Etat a contribué à l'intégration économique des couches pauvres en créant des emplois dans ses propres entreprises (où les salaires et les avantages sociaux étaient beaucoup plus élevés que dans la plupart des entreprises du secteur privé), et en stimulant la création de postes de travail par des investissements dans la construction d'infrastructures économiques et sociales, le tout entraînant la croissance du reste de l'économie. D'un autre côté, l'Etat mexicain a réparti les terres aux paysans, il a étendu la gratuité de l'éducation, ainsi que les services de santé. En 1943, l'Institut Mexicain de Sécurité Sociale (IMSS) est créé ; en 1959, c'est le tour de l'Institut des Services Sociaux des Travailleurs au Service de l'Etat

(ISSSTE) pour les fonctionnaires. En 1962 chaque entreprise se voit obligée de distribuer un pourcentage de ses bénéfices à ses travailleurs.

D'autres mesures redistributives interviennent, comme la création en 1972 d'un organisme de construction d'habitation populaire (INFONAVIT), ou celle d'un fond destiné à financer les achats par les ouvriers de meubles et d'autres produits de consommation durables (FONACOT). A partir de 1974, le gouvernement d'Echeverría (1970-1976) constitue la CONASUPO (Compagnie Nationale de Subsistances Populaires)⁴ qui fournit des subsides très étendus à la consommation populaire (surtout urbaine) : l'Etat garantit aux paysans un prix plus élevé que celui du marché (après leur avoir accordé des aides à travers les grains, les fertilisants, les prêts, etc.), puis il vend les denrées de base (maïs, haricots, sucre) aux producteurs ou directement aux consommateurs à des prix plus bas que ceux qu'il a lui-même payés.

L'Etat mexicain affiche entre 1934 et 1982 une volonté plus ou moins grande, et des moyens financiers plus ou moins élevés, pour manifester concrètement sa légitimité sur la base de son origine révolutionnaire et de son caractère national populaire ou « populiste ». A la différence des autres Etats populistes d'Amérique latine (*Estado Novo* brésilien – 1937-1964 ; péronisme argentin – 1942-1955), si le Mexique voit ses gouvernements s'éloigner des idéaux populistes ou prendre des mesures anti-populaires et même répressives, le pays n'a pas connu de changement de régime politique. Le régime a toujours eu la capacité de faire surgir des gouvernements capables de renouveler l'alliance populiste avec les classes populaires consolidée pendant le gouvernement de Lázaro Cárdenas (1934-1939).

Pour ce qui concerne le syndicalisme, jusqu'en 1982 l'Etat mexicain s'est attaché à maintenir des rapports d'échange avec les dirigeants ouvriers et les syndicats. Ils se sont vu octroyer toutes les possibilités de contrôle clientéliste sur leurs bases : ils disposaient d'un pouvoir d'assignation de multiples avantages, et d'intervention sur les processus de travail dans les usines. Les dirigeants ont beaucoup utilisé ces moyens pour récompenser les fidèles et châtier les dissidents.

L'efficacité de ces mécanismes se mesurait au contrôle exercé par les syndicats sur les revendications des travailleurs, et à leur aptitude à mobiliser politiquement en faveur du PRI lors des meetings et des élections. Cette capacité de contrôle se traduisait par des postes politiques et d'autres avantages économiques pour les dirigeants, avantages en relation avec le rôle stratégique des syndicats, comme ceux du secteur public.

Le régime reposant sur la capacité de l'Etat à mobiliser politiquement les classes populaires, il devait établir et étendre son rapport d'échanges et de contrôle clientéliste, y compris au sein des entreprises. Cela entraînait de sa part une intervention systématique sur toutes les questions syndicales et

sur les négociations collectives, comme le traduisent la Loi fédérale du Travail en 1931 puis la loi de 1970. Sur ces bases, l'Etat a généralisé la convention collective et provoqué la complexification des contrats collectifs dans les entreprises grandes et moyennes.

2. Les mécanismes de contrôle syndical

Ce contexte politique conduit au contrôle du syndicalisme par l'Etat. Comme il ne pouvait se fier à sa seule légitimité d'origine, ni à celle née de sa politique nationaliste et populaire, il s'est assuré, avec la promulgation de la Loi fédérale du Travail en 1931, une très grande faculté d'intervention dans les affaires internes des syndicats ainsi que dans les négociations entre syndicats et entrepreneurs. Selon la loi de 1931 l'enregistrement des syndicats relevait d'une simple formalité⁵, mais au fil des ans il est devenu un mécanisme clé de contrôle du syndicalisme. L'enregistrement devient une exigence indispensable pour que le syndicat puisse faire une grève, négocier un contrat, déposer une plainte, etc. Cette exigence se transforme en moyen pour l'Etat de s'assurer que seuls les syndicats affiliés à des centrales fidèles au PRI existent.

L'Etat se donne aussi le droit d'exiger le dépôt des résultats des élections internes des syndicats. De cette manière il peut obliger à la tenue de nouvelles élections si la précédente ne lui convient pas. Seul le ministère du Travail peut trancher en cas de contestation d'une direction syndicale par un groupe de travailleurs. Dans ce cas, le ministère procède à un recensement et, éventuellement, à une élection pour désigner le syndicat disposant du droit de signer la convention collective. Ce moyen a évidemment été peu utilisé pour passer d'un syndicat officialiste à un syndicat indépendant ou appartenant à une centrale syndicale d'opposition, sauf pendant la présidence Echeverría (1970-1976) où on a vu la montée du syndicalisme indépendant, stimulé par le gouvernement pour changer les dirigeants syndicaux et renouveler le contrôle sur les syndicats. Il a par contre beaucoup servi pour lutter contre les leaders et les courants d'opposition au PRI, notamment après le sexennat de Cárdenas, sous celui de Miguel Alemán (1946-1951), quand on voulut reprendre en main les syndicats encore dirigés par les communistes, ou par les nationalistes radicaux qui avaient aussi constitué la CTM. Ce moyen fut à nouveau très utilisé pendant la vague des mouvements syndicaux de 1958, et après le mouvement du syndicalisme indépendant du sexennat Echeverría.

L'Etat dispose aussi d'une grande capacité d'intervention dans les négociations entre syndicats et patrons, puisqu'il exige le dépôt des demandes de révision des conventions avant le début des négociations, puis le dépôt de leur nouvelle mouture après signature. Le ministère du Travail peut ainsi contrôler ce qui se négocie. Il a parfois rejeté un accord déjà signé entre un

syndicat et les entrepreneurs. Par le biais du ministère et des tribunaux du Travail ⁶ l'Etat s'est aussi donné la capacité de décider si une grève est ou non légale, et dans ce dernier cas, d'obliger les travailleurs à retourner au travail sous menace de licenciement. Cela contraint les syndicats à déposer un préavis de grève avant chaque négociation s'ils veulent utiliser ce moyen de pression. Cela a aussi donné au ministère du Travail la faculté d'amener syndicats et entrepreneurs à négocier face à ses fonctionnaires et dans ses propres infrastructures.

Mais ce que l'on désigne au Mexique sous le terme de clause d'exclusion constitue sans aucun doute le principal moyen de contrôle syndical parce que c'est un moyen de contrôle interne à la disposition des dirigeants en place. Cette clause est un système de *closed-shop* qui rassemble les trois modalités que peut connaître ce système, ce qui a fait du système mexicain un des plus stricts au monde, seulement comparable avec ceux qui existaient sous les régimes communistes. La clause d'exclusion est d'ailleurs inscrite dans la Loi fédérale du Travail en vigueur.

En premier lieu, il existe au Mexique un *closed-shop* d'entrée, à l'embauche. Le travailleur entre dans l'entreprise par la voie du syndicat, qui propose sa candidature, ce qui implique qu'il devienne automatiquement membre du syndicat dès son entrée, voire avant d'être en poste. Ce *closed-shop* d'entrée est la forme extrême de la politique syndicale qui veut que les avantages obtenus par le syndicat dans l'entreprise soient réservés aux seuls membres ; dans ce cas il s'agit non seulement des avantages, mais de l'emploi lui-même. Cette mesure est accompagnée dans le cas mexicain d'un *closed-shop* de sortie, ce qu'exprime littéralement le terme d'*exclusión*. Cela signifie qu'il faut être membre du syndicat pour conserver son emploi. La force de contrôle de cette dernière modalité est évidente ; le syndicat n'a pas seulement la capacité de choisir ceux qui seront embauchés, et donc d'instituer un rapport clientéliste avec les travailleurs, mais il a aussi la capacité d'exclure un travailleur du syndicat, qu'il s'agisse d'un opposant aux dirigeants en place, ou d'un proche d'un parti autre que le PRI, etc. Enfin, la clause d'exclusion perdrait de son efficacité s'il n'existait comme dernière caractéristique que la structure syndicale est basée sur l'unicité syndicale au sein de l'entreprise ; un seul syndicat peut être signataire de la convention ou du contrat collectif, et il est donc seul à avoir la faculté de négocier avec les entrepreneurs au nom des travailleurs. Telle qu'elle est définie par la loi du travail, la procédure de formation d'un syndicat suppose simplement le rassemblement de 20 travailleurs ou plus. Cette assemblée a aussi la capacité de décider de s'affilier à une centrale syndicale, ou de rester indépendante. Mais comme les syndicats ont besoin de la reconnaissance légale de l'Etat celui-ci dispose d'une grande capacité d'intervention lors de leur création. En conséquence, dans la plupart des entreprises, il y a une négociation entre les grandes centrales syndicales, l'Etat et les entrepreneurs pour

décider qui aura le droit de syndiquer les ouvriers, avant la mise en fonctionnement de l'entreprise, parfois même avant sa construction. Une fois cette décision prise (en fonction des équilibres que l'Etat veut préserver entre les différentes centrales syndicales) et dès lors qu'elle est acceptée par les entrepreneurs, le syndicat est légalisé par une assemblée contrôlée ou fictive. Si c'est vraiment une assemblée de travailleurs qui crée le syndicat, il doit ensuite négocier avec le ministère du Travail son appartenance à une centrale syndicale. Par exemple, le syndicat de la sidérurgie Lazaro Cárdenas-Las Truchas, dans le Michoacán (sur la côte Pacifique sud-ouest du Mexique) a été contraint d'appartenir au syndicat officialiste des travailleurs miniers et métallurgistes du Mexique, au lieu de rester indépendant, comme il le souhaitait.

Ces trois modalités de *closed-shop* découlent directement de la logique de contrôle du syndicalisme par l'Etat. La clause d'exclusion jointe à la faculté d'intervention de l'Etat dans les affaires internes des syndicats a eu non seulement comme conséquence le contrôle efficace des revendications ouvrières et l'assurance que les syndicats ne tombent pas aux mains de courants syndicaux opposés à la politique de l'Etat « développementiste » mexicain, mais en outre elle a permis le contrôle politique des masses ouvrières par le PRI. Le régime politique visait non seulement le contrôle des syndicats en tant qu'agents sociaux, mais aussi la possibilité de les mobiliser politiquement en faveur du parti d'Etat.

Cela explique l'existence de la clause d'exclusion et la volonté d'implanter des syndicats dans la plupart des grandes, moyennes et même petites entreprises. L'aspect « clause d'entrée » de la clause d'exclusion le rendait nécessaire, mais aussi l'action du ministère du Travail dans les négociations des conventions collectives. Pour imposer les syndicats comme modes de contrôle non seulement autoritaires mais aussi clientélistes, ils ont disposé de plus en plus de pouvoir de décision sur les promotions, l'organisation de la production au jour le jour, le déplacement des travailleurs à l'intérieur des entreprises, les autorisations d'absence, l'attribution des heures supplémentaires, tout cela par la voie des contenus des conventions collectives. A cela s'ajoutaient les prestations que le syndicat contrôlait directement, comme les bourses pour les enfants des travailleurs, les prêts, les habitations construites par l'Infonavit ou par l'entreprise, etc.

Que la CTM soit le bras ouvrier du PRI a eu comme conséquence que de nombreux syndicats appartenant à cette centrale ou même à d'autres fédérations inscrites au *Congreso del Trabajo*, incluent dans leurs statuts l'obligation pour leurs membres d'être affiliés au PRI. Cela a entraîné le gonflement des effectifs du PRI et la possibilité d'obliger les travailleurs à participer aux manifestations et à voter pour ce parti. La clause d'exclusion pouvait être utilisée contre un ouvrier récalcitrant qui subissait immédiatement la

perte de son emploi. Il était encore plus dangereux d'appartenir à un parti d'opposition, ce qui a été toujours formellement possible au Mexique pour peu que ces partis ne soient pas illégaux comme ce fut le cas du parti communiste jusqu'en 1979. Ce mécanisme de contrôle a été très efficace jusqu'à la fin des années 1980, quand les partis d'opposition et d'autres organisations non gouvernementales étaient très minoritaires et n'avaient pas la capacité de surveiller efficacement les élections, d'ailleurs organisées par le ministère de l'Intérieur ⁷.

3. La Structure du syndicalisme mexicain

Au début des années 80 le Mexique connaît une large discussion sur le taux de syndicalisation. Les études de l'époque le situent entre 18 et 24 % selon les mesures. La plupart des analystes considéraient ce chiffre comme bas. Mais la discussion perd de sa pertinence si on ne rappelle pas la structure de la force du travail. Il faudrait d'abord mettre de côté environ 25 % de la population active, celle du secteur agricole, qui selon la Constitution de 1917 ne peuvent pas être organisés dans le cadre syndical (à l'exception des travailleurs agricoles), mais seulement dans des organisations paysannes ⁸; la plus importante d'entre elles étant la Confédération Nationale Paysanne (CNC). Ensuite, jusqu'en 1995, selon le dernier recensement national, le nombre moyen de travailleurs occupés dans un peu plus de la moitié des établissements se situait autour de deux travailleurs par entreprise. Si on ne tient pas compte de la structure organisationnelle du syndicalisme et de son rattachement pour l'essentiel à l'entreprise, ni du fait que la loi du travail fixe à vingt le nombre de travailleurs nécessaires pour constituer un syndicat, on oublie que le taux de syndicalisation n'a de sens qu'après exclusion des micro-entreprises ayant moins de 15 travailleurs. Avec ces deux paramètres l'univers des syndiqués potentiels se réduit à environ un tiers de la population active. Ces conditions retenues, on voit que le taux de syndicalisation avancé plus haut montre la volonté très affirmée de la part de l'Etat de stimuler la syndicalisation. Au début des années 1980, avant tous les bouleversements qu'ont connus le secteur public de l'économie et le monde syndical, le taux de syndicalisation était extrêmement élevé dans la fonction publique, où il atteignait 90 %. Dans les secteurs économiques dominés par l'Etat, comme l'électricité (52 %), les chemins de fer (79 %), les télécommunications (86 %), le pétrole (57 %), et le sucre (79 %) il était également élevé ⁹.

Dans le secteur privé il y avait un syndicat dans pratiquement toutes les grandes et moyennes entreprises. Les données plus récentes sur ce secteur permettent de différencier entre les grandes, moyennes et petites entreprises. Le pourcentage total des entreprises équipées d'un syndicat était de seulement 15,2 % en 1991 ¹⁰. Les taux de syndicalisation suivant la taille d'en-

treprise donnent une vision contrastée : 90 % des grands établissements (plus de 251 travailleurs) avaient un syndicat en 1995 ainsi que 85 % des moyennes entreprises (entre 101 et 250 travailleurs) contre 60 % pour les petites (entre 16 et 100 travailleurs) et seulement 10 % pour les micro-entreprises. Si l'on raisonne sur les travailleurs syndiqués (ce qui est la définition du taux de syndicalisation) les informations sont encore plus parlantes : en 1993, le pourcentage des syndiqués dans la totalité de l'industrie était de 50 %, avec 55 % dans les grandes entreprises, et seulement 19 % dans les micro entreprises (voir tableau 1). Finalement, si on cherche le pourcentage des ouvriers syndiqués ¹¹, en les distinguant des autres catégories de travailleurs – employés, cadres et directeurs – le taux de syndicalisation monte à 66 %. Si l'on corrige les données en considérant l'hétérogénéité de l'industrie, on obtient un taux de syndicalisation extrêmement élevé.

Tableau 1. Pourcentage d'établissements industriels avec un syndicat et proportion des travailleurs syndiqués

| Taille des entreprises | Entreprises avec syndicat ¹ | | syndiqués 2 | Proportion entreprises affilié à la CTM 2 |
|------------------------|--|--------|-------------|---|
| | 1991 | 1995 | 1993 | |
| Totale | 15,2 % | 14,1 % | 50,2 % | 55,5 % |
| Micro | 6,9 % | 9,5 % | 19,1 % | 49,0 % |
| Petite | 66,0 % | 60,1 % | 45,5 % | 50,1 % |
| Moyenne | 84,0 % | 84,5 % | 53,6 % | 55,1 % |
| Grande | 87,1 % | 89,5 % | 54,8 % | 59,5 % |

Sources :

1. Enrique de la Garza, « Flexibilidad del trabajo : discurso y construcción social », manuscrit, UAM-I, 1998, établi à partir des données de Encuesta Nacional sobre Empleo, salarios, Tecnología y capacitación, 1992 et 1995 INEGI ST y PS, Mexique, 1995 et 1997.

2. Établi à partir des données de Encuesta Nacional a Trabajadores Manufactureros, 1993, INEGI et ST y PS, Mexique, 1998.

On mesure aussi que le besoin pour l'Etat de subordonner le syndicalisme se reflète dans le taux de syndicalisation. La répartition des effectifs syndicaux par centrale montre ainsi l'écrasante domination de la CTM, avec 55 % des effectifs, contre 12 % pour la centrale qui la suit en importance, la Confédération Révolutionnaire des Ouvriers et Paysans (tableau 2).

L'évolution des dernières années montre qu'il n'y a pratiquement pas de changements. La CTM réussit à préserver sa prééminence, et même à la renforcer dans la dernière période alors que les deux derniers gouvernements libéraux affichaient une prétendue volonté d'affaiblir le syndicalisme traditionnel. Bien que certains analystes affirment le déclin de la CTM et bien que les gouvernements De la Madrid et Salinas aient favorisé la

Tableau 2. Pourcentage des syndiqués par centrale syndicale, dans l'industrie manufacturière

| | Travail actuel | | Travail antérieur | Premier travail |
|--------------|----------------|--------|-------------------|-----------------|
| | nombre | % | | |
| Totale | 1 512,357 | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| CTM | 838,696 | 55,5% | 54,5% | 51,1% |
| CROC | 183,185 | 12,1% | 12,0% | 9,4% |
| CROM | 78,011 | 5,2% | 4,9% | 4,3% |
| CTC | 80,677 | 5,3% | – | – |
| Autres | 273,300 | 18,1% | 28,6% | 35,2% |
| Non Spécifié | 58,488 | 3,8% | – | – |

Source : Etabli à partir des données de *Encuesta Nacional a Trabajadores Manufactureros*, 1993, INEGI et ST y PS, Mexique, 1998.

CROC, les données contredisent cette idée, au moins dans l'industrie manufacturière. Elles montrent au contraire une extraordinaire capacité à maintenir le *statu quo* à un moment où l'industrie et le pays tout entier traversaient de grands changements.

Un changement sensible se profilerait si la baisse en pourcentage des « autres centrales » s'accompagnait d'un changement qualitatif important en leur sein. Il semble qu'il y apparaisse des syndicats vraiment indépendants du PRI. De même des centrales qui continuent à être affiliées au PRI affichent une attitude de plus en plus critique envers les politiques gouvernementales, comme le montre l'exemple de la COR (Confédération Ouvrière Révolutionnaire) pendant le sexennat de Salinas de Gortari (1988-1994). Mais on ne dispose pas de preuve formelle à ce sujet.

Dans la dernière colonne du tableau 1 on voit que contrairement à l'idée selon laquelle la CTM organise surtout des travailleurs des petites entreprises, la proportion des travailleurs qui appartiennent à cette centrale dans les petites et grandes entreprises est presque égale à celle des moyennes et grandes entreprises, au moins dans l'industrie manufacturière. On voit même au contraire que si la CTM affine près de 60 % des travailleurs des grandes entreprises, elle organise seulement 50 % des ouvriers dans les petites et micro-entreprises.

Le tableau 3 indique que le taux de syndicalisation connaît d'importantes différences entre une industrie comme celle du bois, avec 34 % de syndicalisation, et une autre comme celle des métaux de base et des produits métalliques avec près de 60 %. Il indique aussi que la CTM est présente de manière assez égale dans toutes les branches industrielles : elle est un peu plus présente dans les branches des produits alimentaires et des métaux de base, sans que cela permette d'en tirer des conclusions ¹².

Tableau 3. Pourcentage des entreprises avec un syndicat et taux de syndicalisation par branche industrielle

| Branche industrielle | Entreprises avec syndicat ¹ (1992) | Taux de syndicalisation ² (1993) | Proportion affilié à la CTM.2 |
|--|---|---|-------------------------------|
| Total | 15,2 | 50,2 | 55,5 |
| Prod. alimentaires, boissons et tabac | 9,0 | 51,3 | 64,8 |
| Textiles, habillement et cuir | 21,2 | 44,8 | 51,5 |
| Bois | 8,1 | 33,7 | 53,2 |
| Papier, imprimerie et édition | 11,3 | 39,9 | 49,7 |
| Chimie, dérivés du pétrole, et matières plastiques | 59,7 | 52,9 | 45,3 |
| Produits minéraux non métalliques | 13,5 | 53,6 | 59,8 |
| Métaux de base | 54,1 | 59,0 | 67,3 |
| Produits métalliques, machines, équipement | 18,8 | 50,4 | 54,5 |
| Autres | 35,0 | 43,9 | 18,7 |

Source :

1. Etabli à partir des données de l'*Encuesta Nacional sobre Empleo, salarios, Tecnología y capacitación*, 1992, INEGI ST y PS, Mexique, 1995. Repris de Ilán Bizberg, « Reestructuración productiva y transformación del modelo de relaciones industriales », in *Foro Internacional*, no. 143-144, El Colegio de México, 1996, janvier-juin, no. 143-144.

2. Etabli à partir des données de *Encuesta Nacional a Trabajadores Manufactureros*, 1993, INEGI et ST y PS, Mexique, 1998.

Avec la crise à compter de 1982, mais surtout avec l'adoption d'un modèle économique orienté vers l'extérieur suite à l'entrée du Mexique dans le GATT (1986) et à la signature de l'ALENA (1994), les entreprises ont été obligées de se restructurer pour répondre à la concurrence des importations étrangères et au besoin d'exporter pour survivre. Cela a entraîné un changement important de la structure de l'économie, avec la montée de la production et de l'emploi dans certains secteurs de l'économie et la stagnation ou la récession dans d'autres. On dispose de peu de données pour évaluer les conséquences de ces bouleversements sur le syndicalisme, mais on peut mentionner certains indicateurs. Dans le secteur industriel on relève qu'un des secteurs au taux de syndicalisation le plus élevé, celui des métaux de base (59 %), a subi une très forte restructuration ; son personnel a été réduit de près de moitié en passant d'environ 113 000 travailleurs dans le recensement national de 1985 à 57 000 dans le recensement de 1993. L'emploi du secteur textile, aussi avec un taux élevé de syndicalisation, a stagné (il est passé de 215 000 à 222 000 travailleurs) pendant que le secteur de l'habillement, avec un faible taux de syndicalisation, doublait presque (passant de 102 000 à 202 000 travailleurs) ¹³.

Mais l'effet le plus spectaculaire vient sans doute du secteur des maquiladoras¹⁴. Le développement des maquiladoras a commencé bien avant l'ouverture généralisée du marché mexicain et du traité de libre échange. En fait, pour ce type d'industrie le marché libre existait à partir des années 60, même s'il ne fut pas mis à profit jusqu'au milieu des années 70. Les maquiladoras avaient le droit d'importer tous les composants dont ils avaient besoin et ils pouvaient appartenir à 100 % aux capitaux étrangers dans une économie qui était par ailleurs totalement fermée, sous la seule condition de se localiser à la frontière entre le Mexique et les Etats Unis. Avec la signature de l'Accord de Libre Echange de l'Amérique du Nord (ALENA), on aurait pu penser que tous les avantages des maquiladoras disparaîtraient, sauf celui concernant la proximité du marché nord-américain. Celle-ci explique la croissance extraordinaire de ce secteur à compter de l'ouverture de l'économie mexicaine. En fait, c'est le seul secteur industriel qui a crû d'une manière significative ces dix dernières années. En 1997, le nombre de travailleurs dans ce secteur (921 000) équivaut aux deux tiers du total des travailleurs de l'industrie manufacturière (1 386 000 travailleurs)¹⁵. Le succès des maquiladoras peut se mesurer aussi par leur nombre : il y en avait 454 en 1975, en 1985 elles sont 760, et en 1994 on en compte 2 085¹⁶.

Les données sur les lieux d'installation des maquiladoras confirment que la proximité des Etats Unis reste fondamentale. Cela explique que la production continue à se concentrer à la frontière, et particulièrement dans trois villes : Ciudad Juárez (Chihuahua), Tijuana (Baja California) et Matamoros (Tamaulipas). Cette dernière fut le centre du développement des maquiladoras durant les années 60 et 70.

Pour notre sujet, le fait le plus important est que le taux de syndicalisation est extrêmement bas dans l'industrie maquiladora à la différence de ce qui s'est passé dans les années 60 et 70 quand le gouvernement y appliquait la même politique syndicale que dans le reste du pays. Cela est surtout vrai dans les régions du nord-ouest du Mexique qui ont connu la croissance la plus élevée au cours des dix dernières années. Autant dans les régions où ces industries se sont installées dans les années 1960 le taux de syndicalisation est semblable à celui qu'existe dans le reste du pays (100 % à Matamoros, Tamaulipas [39 000 travailleurs], et à Reynosa, Tamaulipas [25 000 travailleurs] ; 95 % à Nuevo Laredo, Tamaulipas [16 000 travailleurs]), autant dans les régions à forte croissance, comme Ciudad Juárez et Chihuahua, dans l'Etat de Chihuahua, et Mexicali et Tijuana, dans l'Etat de Baja California, les taux de syndicalisation sont nettement inférieurs : 13 % à Ciudad Juárez (129 000 travailleurs), 19 % à Chihuahua (30 000 travailleurs), 5 % à Mexicali (22 000 travailleurs), et 30 % pour Tijuana (65 000 travailleurs)¹⁷. Une des raisons par lesquelles ces deux régions ont bénéficié d'une telle croissance alors que les maquiladoras de Tamaulipas stagnaient est précisément la dérégulation syndicale souhaitée par les entreprises et

promue par le gouvernement à partir des années 80. Cette désyndicalisation est en outre provoquée par un *turnover* extrêmement élevé du personnel, phénomène qui frappe toute l'industrie. Ces données incitent à imputer au développement de l'industrie maquiladora une diminution du taux de syndicalisation des travailleurs Mexicains¹⁸. Mais elle subit une transformation de l'intérieur qui pourrait éventuellement modifier cette tendance.

Jusqu'au milieu des années 1980, ce secteur s'est concentré dans l'industrie textile et électronique, qui utilisait une main d'œuvre peu qualifiée et principalement féminine pour effectuer de l'assemblage. De nos jours, le nombre de maquiladoras de construction, de reconstruction et d'assemblage de matériel de transport a fortement augmenté. En même temps, à l'intérieur de la branche des machines et appareils électriques, la production d'équipement a fortement augmenté. C'est probablement cela qui explique la croissance de la taille moyenne des entreprises. De même que la proportion des employés par rapport aux ouvriers est passée de 6,2 ouvriers par employés en 1975 à 4,6 en 1995. Cela signale la complexification des produits et du processus de travail et le besoin d'une main d'œuvre plus qualifiée. En outre, alors qu'en 1975 la proportion était d'environ 3,6 femmes par homme, en 1995 elle se rapprochait de l'égalité avec 1,4 femme par homme¹⁹; ce qui est encore une proportion très élevée de femmes, puisque dans l'ensemble de l'industrie la proportion hommes / femmes est de 2,5²⁰. Enfin il faut remarquer l'extension des nouvelles formes d'organisation du travail du type groupes de travail, cercles de qualité, etc. Elles concernent plus le poids des syndicats à l'intérieur des entreprises que la syndicalisation elle-même. Même si elles sont apparemment encore peu étendues, elles sont appliquées de plus en plus rapidement à partir de la restructuration des entreprises des années 90. Comme on peut le voir dans le tableau 4, au moins dans certaines branches, la réorganisation de la production et l'introduction de nouvelles méthodes de travail est bien une réalité, et ne relève pas seulement des discours à la mode des entrepreneurs²¹. Néanmoins, si on prend en compte la totalité de l'industrie, la réorganisation du travail reste minoritaire (14 %), elle vient bien après l'introduction de *machinerie* (dans 30 % des entreprises) et du transfert ou de l'achat de technologie (21 %). En outre, ce tableau nous permet de remarquer que la restructuration a commencé bien avant la signature de l'ALENA; elle répond à l'ouverture de l'économie à partir de 1986.

4. L'essai d'implanter un nouveau système de relations industrielles d'en haut

Le contexte politique dans lequel s'est développé le syndicalisme mexicain a eu d'importantes conséquences sur les relations industrielles. Le fait que les syndicats soient surtout des mécanismes de contrôle politique au

**Tableau 4. Restructuration dans l'industrie manufacturière
(en pourcentage d'établissements)**

| Branche Industrielle I | Technologie | Produit | Machinerie | Production | Organisation du travail |
|---|--------------------|----------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| Total | 21,0 | 5,2 | 30,4 | 2,4 | 14,0 |
| Pr. alimentaires, boissons et tabac | 24,6 | 3,1 | 31,5 | 0,6 | 9,7 |
| Textiles, habillement et cuir | 12,4 | 9,0 | 20,5 | 8,3 | 15,8 |
| Bois | 8,2 | 4,5 | 16,5 | 2,2 | 10,1 |
| Papier, imprimerie et édition | 27,6 | 7,9 | 45,9 | 1,5 | 21,4 |
| Chimie, dérivés du pétrole et matières plastiques | 40,5 | 8,8 | 54,6 | 5,3 | 48,6 |
| Produits minéraux non métalliques | 10,8 | 6,3 | 12,8 | 1,5 | 9,9 |
| Métaux de base | 39,5 | 2,7 | 50,5 | 1,0 | 48,8 |
| Produits métalliques, machines, équipement | 26,8 | 4,5 | 40,8 | 1,8 | 15,2 |
| Autres | 20,9 | 20,0 | 66,4 | 17,7 | 22,5 |

Source :

Etabli à partir des données de *Encuesta Nacional sobre Empleo, salarios, Tecnología y capacitación*, INEGI et ST y PS, Mexique, 1995 et 1997.

service de l'Etat a généré un syndicalisme exerçant un contrôle clientéliste sur les ouvriers. Le nouveau modèle économique marqué par l'ouverture de l'économie mexicaine a mis en cause ce système, sous le maître mot de flexibilisation.

La plupart des analystes considèrent que le modèle qui va s'imposer au Mexique est celui des maquiladoras. Le syndicalisme serait remplacé par la participation des travailleurs aux nouvelles formes d'organisation du travail groupes de travail, cercles de qualité, etc. Celles-ci devraient permettre de résoudre les problèmes dans les entreprises en transformant les conflits d'intérêt ou de classe en problèmes d'organisation de la production. Ce modèle se met en place dans les régions du pays où il n'y avait ni tradition syndicale, ni même industrielle, et où en plus le *turnover* du personnel est si grand que le syndicalisme n'a pas une très grande utilité aux yeux des travailleurs. Selon plusieurs enquêtes auprès de la population ouvrière, cela a eu comme résultat que le syndicalisme y jouit d'une très mauvaise opinion et donc d'une très faible légitimité ²².

Dans les régions qui ont connu un fort taux de syndicalisation, on observe une décentralisation, une atomisation et un affaiblissement des syndicats. Les trois derniers gouvernements libéraux y voyaient la seule possibi-

lité de moderniser les relations industrielles, dans la mesure où le contrôle par l'Etat du syndicalisme impliquait une tendance à l'homogénéisation, qui freinait les secteurs les plus dynamiques et imposait des conditions peu compétitives aux secteurs traditionnels. Les entrepreneurs et une partie du gouvernement réclamaient pour cette raison une modification de la Loi fédérale du Travail pour obtenir une moindre ingérence de l'Etat dans les négociations entre les ouvriers et le patronat. Ce modèle, qui en fait propose la désyndicalisation, ne peut probablement pas être généralisé à tout le Mexique. L'efficacité dont le contrôle syndical a fait preuve depuis sa consolidation dans les années 30, ainsi que les rapports entre le gouvernement Salinas de Gortari (1988-1994) et les syndicats *officialistes* ainsi que d'autres plus autonomes laissent douter que ce modèle de dérégulation ait vraiment été envisagé. Dans le modèle national-populaire, l'Etat mexicain avait besoin des organisations centralisées d'ouvriers et d'entrepreneurs comme interlocuteurs et comme courroies de transmission de ses politiques de développement. Bien que l'Etat ait abandonné son rôle d'agent principal du développement, cette centralisation continue à lui être utile. Il suffit de se rappeler de l'efficacité des différents pactes²³ tripartites pour imposer les politiques économiques néolibérales au Mexique par opposition à l'échec des plans de stabilisation des années 80 dans d'autres pays (comme le Brésil et l'Argentine) où le contrôle syndical n'existait plus²⁴. Cela explique pourquoi, en même temps que l'on assiste à une remise en question du pouvoir syndical à l'intérieur des entreprises et au sein du parti au pouvoir, le gouvernement de Salinas a essayé de préserver à tout prix la centralisation du syndicalisme, alors même que les dirigeants syndicaux sur lesquels il doit s'appuyer s'opposent à tous les autres aspects de la politique économique de ce même gouvernement. Le gouvernement Salinas n'a pas rompu avec le syndicalisme traditionnel, même si cela était exigé par le capital national et étranger. Il a établi un *modus vivendi* entre son groupe de technocrates au pouvoir et les leaders syndicaux. Cette rupture n'a pas eu lieu parce que le contrôle du syndicalisme, par la voie des centrales officialistes, permet au gouvernement Salinas d'imposer sa priorité : le modèle économique exportateur et le traité de libre échange avec les Etats Unis et le Canada. Selon le calcul du gouvernement ce projet courrait plus de risques s'il affrontait directement les anciennes structures syndicales et leur nomenclatura, comme ce fut le cas en Union Soviétique, toujours donnée comme exemple négatif²⁵.

Il est indéniable que l'emprisonnement, le 6 janvier 1989, du leader du syndicat pétrolier (le plus puissant du pays) fut une mesure spectaculaire qui valut au président l'adhésion de l'opinion publique après les élections contestées de 1988. Quelques mois plus tard, il a aussi fait démissionner le dirigeant du plus grand syndicat du pays, celui des enseignants (le SNTE). Il y avait de bonnes raisons pour se débarrasser de ces deux dirigeants. Le

leader pétrolier avait appelé à voter contre le PRI et en faveur de Cuauhtémoc Cárdenas le candidat du Parti de la Révolution Démocratique (centre gauche – actuel maire de Mexico), et il rejetait les projets de restructuration de la compagnie nationale de pétrole (Pemex). Le syndicat des enseignants était soumis à un mouvement de dissidence que les dirigeants ne pouvaient plus maîtriser et qui risquait de déborder en manifestations dans les rues de Mexico et d'autres villes du pays.

Même si les syndicats officialistes ont été affaiblis d'une manière « naturelle » par la politique économique néolibérale et par la plus grande concurrence politique, le gouvernement Salinas ne s'est pas directement confronté à ces syndicats comme on aurait pu l'attendre d'un gouvernement de type libéral assez cohérent dans sa politique économique, ainsi que dans sa politique par rapport aux paysans. Ce vieux syndicalisme s'est avéré trop utile pour que le gouvernement se débarrasse de lui. Il a non seulement conservé ses rapports avec lui, mais il a aussi préservé les mêmes mécanismes de contrôle qui avaient tant servi au régime national-populaire. Lorsque la CTM l'exigea les attaques les plus basses ont été commises contre les travailleurs qui voulaient établir un syndicat indépendant, comme par exemple à l'usine Ford de Cuautitlán, Etat de Mexico. Si le gouvernement n'était pas disposé à se débarrasser d'un outil aussi utile que le syndicalisme centralisé, il a néanmoins visé à le transformer. Le gouvernement Salinas projetait de transformer le corporatisme étatique en un corporatisme social²⁶, ou néo-corporatisme²⁷. Ce modèle corporatiste ou néo-corporatiste devait se fonder sur la tradition corporatiste étatique ou autoritaire du Mexique, mais il serait légitimé par l'existence d'un modèle comparable dans des pays démocratiques, qui ont en plus montré leur efficacité économique. En fait le modèle qui a servi d'exemple pour les élites politiques mexicaines du gouvernement Salinas a été celui de certains petits pays européens, mais surtout celui de l'Allemagne²⁸. Le gouvernement Salinas a pris comme modèle les rapports sociaux qui se sont établis (avec le soutien direct du gouvernement) dans l'entreprise de télécommunications Telefonos de México qui a été privatisée. Dans cette entreprise on a imposé une flexibilité interne. Les rapports quotidiens de travail et de production sont définis d'une manière plus ou moins unilatérale par l'administration, ce qui implique un affaiblissement du pouvoir de décision du syndicat à l'intérieur de l'entreprise. Néanmoins, ce type de flexibilisation s'est accompagné d'un accroissement du pouvoir syndical sur les décisions concernant les conditions « externes » des travailleurs, en particulier sur les conditions de qualification, sur les mesures de modernisation, d'augmentation de la productivité et de la qualité, ainsi que sur l'introduction de nouvelles formes d'organisation du travail. Ce type de corporatisme peut effectivement être considéré comme un nouveau type de relation comparé à celui qui existait auparavant au Mexique. Sa logique est plus sociale et économique, et il est concentré sur le niveau

micro alors que le corporatisme étatique avait une logique politique et fonctionnait surtout au niveau macro. Comme on l'a montré ci-dessus, le corporatisme étatique était stimulé et maintenu pour organiser les travailleurs comme base sociale pour la politique de développement de l'Etat et pour le maintien du PRI au pouvoir. Ce nouveau corporatisme est aussi d'incitation étatique, mais il est plus social que politique, en ce sens que même si les dirigeants du syndicat de travailleurs des télécommunications (le STRM) sont membres du PRI, ils n'essaient pas d'exercer un contrôle sur le vote des travailleurs. Ce vote est lui-même plus difficilement contrôlé parce que les élections sont devenues plus compétitives et mieux surveillées, rendant moins praticables des formes de pression directe et d'extorsion sur les travailleurs. Ce modèle néo-corporatiste s'est encore peu répandu ²⁹. Il y a lieu de penser qu'au moins pendant le sexennat de Salinas de Gortari, il a été défendu pour tenter de combler le vide de représentation qu'entraînerait à moyen terme l'affaiblissement inévitable d'un syndicalisme traditionnel coûteux à entretenir pour l'Etat alors qu'il fallait restructurer les entreprises. On voit un signe de cette tendance lorsqu'en 1993 les représentants des plus grandes confédérations syndicales et les entrepreneurs signent l'Accord National de Productivité, qui prévoit notamment la création dans chaque entreprise d'une commission bipartite chargée de trouver des moyens pour augmenter la productivité ainsi que pour rétribuer les salariés en fonction des niveaux de productivité atteints. Cet accord visait à étendre au reste des entreprises du pays le modèle néo-corporatiste de l'entreprise de télécommunications, qui combinait flexibilité et concertation. Bien que l'existence de cet accord ait donné lieu à des accords importants dans certaines entreprises très dynamiques et dans des secteurs de pointe, dans la majorité des entreprises du pays il n'a pas entraîné plus qu'une augmentation de salaires supplémentaire minimale. Il n'a pas suscité des mécanismes de discussion entre syndicats et patrons.

Fondamentalement le gouvernement Salinas a voulu manifester sa volonté de transformer le corporatisme au lieu de se débarrasser de lui. Cette position était partagée par une partie des entrepreneurs, malgré des contradictions. La principale contradiction fait que certains entrepreneurs mexicains (spécialement ceux du Nord) d'un côté sont favorables à la dérégulation des maquiladoras et d'un autre côté considèrent que le pacte tripartite au niveau national s'est avéré d'une grande utilité. Le dirigeant de la Chambre des entrepreneurs de l'Etat de Chihuahua ³⁰ la manifeste clairement lors d'une interview. Il prend l'exemple des maquiladoras. Selon lui, les dirigeants de ces entreprises pensent qu'elles peuvent mieux fonctionner si elles suppriment les syndicats ; mais ils jugent dans le même temps fondamentale l'existence d'une organisation qui centralise les revendications du secteur ouvrier. Lorsque le PAN gagne les élections, en ayant fondé sa politique et son succès électoral au Nord du Mexique et dans les grandes villes

du pays sur un programme anti-corporatiste, et qu'il se refuse à renouveler le pacte tripartite qui existait lors des gouvernements du PRI, ce sont les entrepreneurs eux-mêmes qui font appel à la CTM pour le renouveler.

5. Le syndicalisme mexicain face à la décomposition du régime politique

Cette tentative pour implanter d'en haut un nouveau modèle de relations industrielles a échoué à cause de la débâcle politique et économique dans laquelle s'est terminé le sexennat du président Salinas de Gortari. En 1994 apparaît un soulèvement armé au Chiapas (Armée Zapatiste de Libération Nationale EZLN), un autre en Guerrero et Oaxaca (Armée Populaire de Libération EPR). Le candidat du PRI à la présidence de la République (Luis Donaldo Colosio) est assassiné et il faut sélectionner en catastrophe un deuxième candidat (Ernesto Zedillo, le président actuel). Un deuxième assassinat d'un haut personnage politique survient, celui du secrétaire général du PRI (Francisco Ruiz Massieu). L'année se termine avec une crise financière majeure, qui oblige à une dévaluation de plus de 100 % du peso, à une montée des intérêts de plus de 150 % et à l'imposition d'un « paquet » de sauvetage de la part du FMI et du gouvernement nord-américain de plus de 50 milliards de dollars. Le gouvernement Zedillo entre en fonction en décembre 1994 dans des conditions inédites depuis la consolidation des gouvernements révolutionnaires. Pour la première fois, le centre de pouvoir le plus important au Mexique, la présidence de la République, est sérieusement affaibli. Elle a dû non seulement affronter des défis croissants de la part des partis d'opposition mais aussi de la part de groupes issus de ses propres rangs. L'aile la plus conservatrice, des gouverneurs et des caciques ont adopté une attitude d'autonomie. La décomposition du régime s'accélère avec les événements de 1994 ce qui rend de plus en plus inopérants la plupart des mécanismes de contrôle politique sur lesquels s'était fondée l'autorité présidentielle. L'administration Zedillo n'a pas la force de définir un projet cohérent de gouvernement. Dans le passé la prédominance de l'Etat mexicain et du président comme agent principal de celui-ci avait donné comme résultat que toutes les initiatives du changement venaient d'en haut. Ce fut le cas des réformes de la Loi du Travail de 1970 menées par le gouvernement Diaz Ordaz (1965-1970). Le gouvernement d'Echeverría (1971-1976), même s'il y avait des conditions objectives et des forces sociales actives derrière l'émergence des mouvements d'indépendance syndicale du début des années 1970, avait eu la capacité de canaliser et d'arrêter le mouvement quand il avait risqué de le déborder. De même les relations entretenues par le gouvernement Salinas avec les syndicats regroupés dans la FESEBES avaient formé le noyau du projet de transformation néo-corporatiste du syndicalisme officialiste. En outre, même si le syndicalisme officia-

liste avait une relative autonomie vis à vis de l'Etat, ce qui lui permettait d'exiger des postes politiques lors de chaque élection, les gouvernements du PRI avaient la capacité de manipuler chaque centrale contre l'autre, et en dernier ressort d'intervenir directement dans ces organisations soit à travers le ministère du Travail soit via la force publique. Le gouvernement Zedillo est le premier gouvernement contemporain qui ne dispose d'aucune de ces deux formes d'action politique. Il est trop faible devant les forces de son propre parti et il n'a pas la légitimité nécessaire pour se permettre d'utiliser la force publique.

Le gouvernement se révélant incapable de prendre comme à l'habitude depuis les années 20 les initiatives nécessaires, les partis politiques et plus timidement les organisations sociales se sont montrés plus entreprenants. Le gouvernement de Zedillo a été pris de court sur trois questions en matière syndicale. En premier lieu, une réforme de la Loi du Travail a été proposée à l'initiative des organisations d'employeurs puis de deux partis d'opposition, le PAN (centre-droit) et le PRD (centre-gauche) ; le gouvernement a attendu deux ans, jusqu'au milieu de 1998, avant d'accepter l'idée d'une modification de cette loi. En second lieu, la présidence n'a pas pu imposer son candidat à la succession au sein de la plus importante des centrales syndicales mexicaines, la CTM. En troisième lieu, le gouvernement n'a pas eu d'influence sur le plus important essai de réorganisation du syndicalisme de ces dernières années, la création d'une nouvelle centrale qui fait concurrence au Congrès du Travail. Les réformes de la loi du Travail, qui sont actuellement en discussion, seront fondamentales pour définir les futures relations industrielles. Depuis 1986, avec l'ouverture de l'économie sur l'extérieur, le gouvernement a changé radicalement sa politique envers les négociations entre entrepreneurs et syndicats. Avant l'entrée du Mexique dans le GATT le gouvernement soutenait le renforcement des capacités de contrôle des syndicats. A compter de l'application des politiques économiques néo-libéralismes le ministère du Travail a accepté de plus en plus de demandes de la part des entrepreneurs pour supprimer les marges de manœuvre des syndicats dans la définition des conditions d'embauche et de licenciement ainsi que dans l'organisation de la production. Cela s'est concrétisé au fur et à mesure que les conventions collectives se renégociaient, mais sans toucher au cadre global des relations industrielles réglé par la Loi du Travail. Le pouvoir du ministère du Travail et la subordination des syndicats officialistes ont servi à « flexibiliser » les conventions collectives de milliers de lieux de travail. Le gouvernement Salinas a fait modifier la Constitution afin de changer radicalement les rapports entre l'Etat et les églises ; il a privatisé la plupart des entreprises publiques ; il a mis fin à la réforme agraire et reformé la loi agraire afin de permettre aux paysans qui avaient bénéficié de la réforme (les *ejidatarios*) de vendre leurs proprié-

tés ³¹ ; mais il n'a pas fait changer la loi du travail datant pour l'essentiel de 1931 même si elle a subi des réformes importantes en 1970.

Le gouvernement Salinas avait lancé l'idée de changer la loi, suite aux pressions réitérées de la part des entrepreneurs, et spécialement de la Confédération Patronale Mexicaine (la COPARMEX), dominée par les entrepreneurs les plus puissants du pays. Mais à cette période les entrepreneurs et les syndicats qui constituaient le noyau du syndicalisme rénovateur exigeaient de l'Etat qu'il réduise ses possibilités d'intervention dans les affaires syndicales et les relations entre syndicats et entrepreneurs. Le gouvernement avait dû renoncer à sa réforme pour ne pas risquer que la discussion polarise les positions entre les organisations des entrepreneurs et les syndicats, ou entre le courant officialiste opposé à tout changement et le courant plus autonome représenté par la FESEBES. La priorité du gouvernement Salinas était d'assurer l'imposition du nouveau modèle économique, pour cela il avait besoin de la capacité d'intervention de l'Etat et du contrôle sur les syndicats qui en découlait, et de toute façon il n'y avait pas de réelle mobilisation politique autour d'un thème aussi délicat que la réforme de la Loi du Travail. Pendant les trois premières années de la gestion Zedillo, le gouvernement procède d'une manière assez semblable à celle des années Salinas : on continue de démanteler le contrôle syndical sur les conditions d'emploi et du travail, en même temps qu'on impose quelques uns des principes qu'aurait une éventuelle nouvelle loi plus en accord avec le modèle économique. De la même manière qu'en 1992 un accord bipartite portant sur les augmentations des salaires liées aux augmentations de productivité avait été signé. En août 1996 la COPARMEX et la CTM concluent un accord sur les principes qui devraient caractériser les nouvelles relations industrielles. Le document « Pour une nouvelle culture du travail » contient des concepts très généraux sur le travail humain en tant que valeur éthique et non seulement économique ; il prône la coopération (la solidarité même) entre entrepreneurs et travailleurs comme moyen d'augmenter la qualité et la productivité, et il affirme que les efforts pour assurer plus de revenus aux travailleurs devraient toujours prendre en compte la situation économique du pays et des entreprises concernées ³².

En Juin 1995, le PAN, parti proche des intérêts patronaux qui détient près d'un quart du total des députés à la Chambre, a soumis à la Chambre des députés un projet de réforme de la loi très éloigné du radicalisme du projet ultra-libéral de la COPARMEX, présenté successivement en 1988 et en 1993. Le projet du PAN prône la flexibilité, mais il souligne qu'il faut éliminer les attributions gouvernementales qui ont servi au PRI à contrôler le syndicalisme. Le PAN propose de flexibiliser les conditions d'emploi et de travail, en introduisant des critères de compétence et de productivité dans une loi qui était basée surtout sur l'ancienneté. Il n'essaie pas d'éliminer cette dernière comme le voulait le projet des entrepreneurs. Il donne à l'ad-

ministration de l'entreprise tout le pouvoir de décision sur le lieu du travail, pour des changements temporaires ou permanents, et sur le contenu du travail ; mais il indique que si ces changements affectent les conditions de travail de l'ouvrier, l'entrepreneur doit apporter une compensation convenue entre les deux parties. Le projet propose la semaine de quarante heures (elle est de quarante huit heures actuellement), en indiquant que le temps du travail devrait être calculé d'une manière globale, c'est à dire réparti par mois, semaine ou jour, sans excéder 9 heures par jour. Il propose aussi que 25 % (au maximum) de la répartition annuelle des bénéfices des entreprises³³ soient utilisés pour acheter des actions de l'entreprise par les travailleurs. Comme mesures principales à l'encontre du contrôle de l'Etat sur le syndicalisme le PAN demande l'abolition de la légalisation du syndicat par le ministère du Travail. Le syndicat serait considéré comme sujet de droit automatiquement, dès le dépôt de l'acte de création du syndicat. Il propose que les conventions collectives ne soient plus négociées par les syndicats, et qu'il n'y ait donc plus besoin de les enregistrer. Le PAN demande aussi la disparition des *Juntas de Conciliación y Arbitraje*, auprès desquelles les travailleurs soumettent leurs requêtes concernant les conditions du travail (les licenciements, entre autres), qui essaient de trouver un accord entre les partenaires sociaux et émettent éventuellement un jugement sur le cas si elles ne peuvent pas trouver un arrangement. Le PAN propose que ces organismes soient remplacés par un juge du social.

Aux élections de 1997 le PRI a perdu la majorité à la Chambre des députés et le PRD a gagné plus de 100 sièges (près d'un quart du total) en même temps que la mairie de la Ville de Mexico. Ce parti a élaboré son propre projet de réforme de la Loi du Travail. Ce projet, présenté en 1998, rejoint sous plusieurs aspects celui du PAN, surtout en ce qui concerne la limitation de la capacité de contrôle du ministère du Travail sur les syndicats. Ce projet essaie de trouver un équilibre entre la flexibilisation et les acquis de la loi telle qu'elle existe aujourd'hui. Il accepte, comme le PAN, que l'ancienneté ne soit plus le critère décisif pour avoir un poste de travail ou monter le long de l'échelle des salaires ; le critère principal doit être la qualification et les aptitudes des travailleurs. Mais il n'accepte pas, à la différence du PAN, que l'employeur puisse désigner d'une manière unilatérale le lieu du travail, ou obliger les travailleurs à prolonger la journée du travail ; il refuse que la durée du travail soit déterminée d'une manière globale puis répartie selon les besoins de l'entreprise. Il n'accepte pas non plus que le travailleur et l'employeur puissent se mettre d'accord pour changer les conditions de travail. Selon le PRD cela devrait passer par une demande auprès des tribunaux tripartites, comme cela est le cas aujourd'hui, ce qui implique de maintenir ces tribunaux.

Le PRD accepte d'adapter le travail aux contraintes de la productivité ; mais il n'est pas d'accord que l'entrepreneur décide unilatéralement de ce

qu'il convient de faire en la matière. Il propose que l'entreprise offre toute l'information nécessaire pour que les travailleurs et le syndicat discutent et définissent les besoins de l'entreprise.

Mais ce qui distingue le plus les deux projets c'est que le PAN propose de séparer les délégués et le conseil d'entreprise d'une part, et les syndicats de l'autre à l'instar du système allemand des relations industrielles, connu sous le nom de système dual. Le PAN est favorable à l'élection des délégués et du conseil d'entreprise indépendamment des syndicats. Ce conseil négocierait les conditions de travail, ce qui n'aboutirait pas à un contrat ou à une convention collective comme celle qui existe aujourd'hui, mais à un pacte entre travailleurs et entreprise, qui ne serait pas signé par le syndicat et n'aurait donc pas besoin d'être légalisé par le ministère du Travail. Cette proposition introduit au Mexique la liberté syndicale et supprime la clause d'exclusion (le *closed-shop*).

Par contraste, le projet du PRD essaie de préserver autant qu'il le peut la centralité du syndicalisme pour parer au risque qui existe dans les conditions actuelles de déséquilibre que la liberté syndicale « se traduise par des pressions irrésistibles pour abandonner l'action collective comme stratégie de défense, ce qui pourrait conduire à la destruction des syndicats, tant corporatistes qu'indépendants »³⁴. En fait, le PRD propose diverses mesures afin de stimuler une vie syndicale intense et démocratique. Le syndicat resterait le négociateur des conventions collectives, il n'y aurait toujours qu'un syndicat par entreprise. La clause d'exclusion serait maintenue³⁵, mais elle serait limitée en maintenant l'obligation de s'inscrire au syndicat pour occuper un poste de travail, mais en éliminant la clause de sortie. Le licenciement d'un travailleur qui sortirait ou serait expulsé du syndicat serait interdit. Les syndicats auraient la possibilité d'éliminer la clause d'exclusion de la convention collective si l'assemblée en décidait ainsi³⁶.

A partir de 1998, après le changement au ministère du Travail et la déclaration du nouveau ministre en faveur d'un changement dans la Loi fédérale du Travail, les acteurs syndicaux ont commencé à considérer la réforme comme imminente. Mais si le gouvernement souhaitait faire sortir le débat du champ des partis politiques où le PRI n'a plus la majorité, c'était pour le remettre sur le terrain des organisations syndicales où le PRI a toujours le contrôle sur les centrales syndicales les plus importantes. Cette opération était urgente, puisque les coïncidences évidentes entre les deux projets de réforme pouvaient permettre un accord d'autant plus prévisible que l'opposition a une majorité d'une voix à la Chambre des députés avec le soutien de deux autres partis minoritaires. La reprise de l'initiative politique par le gouvernement Zedillo a eu comme résultat le blocage de la réforme. En appelant les syndicats officialistes à se prononcer sur la loi, il a fait entrer dans le jeu un acteur qui s'est toujours opposé au changement puisqu'il est

le principal bénéficiaire de la loi telle qu'elle existe aujourd'hui. La CTM et les autres syndicats du Congrès du Travail se sont retirés au mois d'août dernier des discussions avec le gouvernement et les autres organisations syndicales plus autonomes. Si la CTM et le Congrès du Travail rejettent en bloc les réformes de la Loi du Travail, les deux autres acteurs syndicaux ont des positions différentes. Le syndicalisme indépendant, très marginal (voir tableau 5), serait en principe favorable à une modification de la loi, mais il considère que le rapport de forces actuel est si défavorable au syndicalisme qu'un changement entraînerait très probablement une diminution des acquis. Dans ces conditions il vaut mieux renoncer à toute réforme. Cette position est aussi celle du Syndicat mexicain des services électriques (SME). Ces deux tendances syndicales sont proches du PRD. Le seul acteur syndical favorable à la réforme dans la situation actuelle est l'Union Nationale des Travailleurs (UNT, créée en 1997). Elle considère qu'il vaut mieux détruire au plus vite le corporatisme, en éliminant les mécanismes dont dispose l'Etat pour le reproduire, car la lente décomposition du syndicalisme officialiste serait à long terme plus coûteuse pour le syndicalisme. Elle rendrait les syndicats plus vulnérables aux mesures prises par les entrepreneurs soumis à la globalisation et à l'application des politiques néo-libérales de la part du gouvernement qu'une négociation de la Loi du travail dans des conditions actuelles toutes défavorables qu'elles soient. Les dirigeants de l'UNT se sont déjà réunis avec la COPARMEX et avec les députés du PAN et du PRD afin d'analyser leurs projets de réforme. Ils ont conclu que le moment était venu de « ...rétablir la liberté syndicale et surtout de faire en sorte que le gouvernement retire ses mains du syndicalisme ». Un des membres de la direction collective de l'UNT, le secrétaire général du syndicat des travailleurs des télécommunications (STERM), Francisco Hernández Juárez, a déclaré que les mesures les plus urgentes qu'une telle réforme devrait aborder étaient la corruption des tribunaux du travail et les contrats de protection³⁷. Ce même dirigeant considère qu'afin d'affronter la réforme dans les meilleures conditions il faudrait que les syndicats autonomes se joignent aux syndicats officiels lors des négociations³⁸.

La création de cette nouvelle centrale syndicale, l'Union Nationale des Travailleurs (UNT), a changé les scénarios sur la scène du syndicalisme mexicain. La dernière centrale créée avant elle fut le Congrès du Travail en 1966. Mais c'est surtout la première fois depuis la consolidation du régime politique mexicain qu'une centrale voit le jour par une initiative autonome à l'égard de l'Etat. La création de cette centrale a eu comme résultat la scission du Congrès du Travail avec la sortie des neuf organisations appartenant à la FESEBES. Même si cette organisation a un antécédent dans la FESEBES elle offre un projet plus global, et moins dépendant de l'appui du gouvernement. Le premier pas dans la constitution de l'UNT fut la réunion, en février 1995, d'un nombre assez important de syndicats au sein d'un Forum

« Le syndicalisme face à la crise et à la Nation » convoqué par le Syndicat Mexicain des Travailleurs des Services Electriques (SME), le Syndicat National d'Enseignants (SNTE) et la Confédération Ouvrière Révolutionnaire (la COR). A la deuxième réunion du Forum, en octobre 1995, s'ajoutent le Syndicat des Travailleurs des Télécommunications (STRM) et le Syndicat des Travailleurs de l'Institut Mexicain de Sécurité Sociale (SNTSS). A partir du troisième Forum, en février 1996, les syndicats participants adoptent des positions opposées à celles du gouvernement, notamment face aux changements en cours dans le système de sécurité sociale qui ont entraîné l'individualisation des comptes de la retraite. Le Forum se manifeste aussi contre le projet de privatisation de l'industrie pétrochimique et contre l'ouverture des télécommunications aux capitaux étrangers³⁹. L'adoption d'une position critique face au gouvernement Zedillo s'accompagne d'un accroissement des participants au Forum. Cela est encore plus visible en 1996 lorsque, pour la première fois depuis les années 30, les syndicats officiels décident d'annuler leur défilé du premier Mai sur la place principale de la ville (le *Zócalo*). Ils décident que la parade traditionnelle, au cours de laquelle les travailleurs se manifestaient sous le regard du président de la République pour lui témoigner leur engagement dans l'alliance entre le syndicalisme et le gouvernement révolutionnaire, ne devait pas avoir lieu par crainte de débordements de la part des travailleurs affectés par les politiques économiques du gouvernement.

Face à l'absence du syndicalisme officiel (qui se réunit à huis clos avec le président de la République) les syndicats du Forum décident de manifester contre la politique économique du gouvernement. Ils défilent avec le Mouvement Intersyndical « Premier Mai », qui inclut la plupart des syndicats indépendants (entre autres les syndicats universitaires) ainsi que d'autres organisations non-syndicales : agraires et des mouvements urbains (voir tableau 5).

Jusqu'à ce moment, le Forum n'avait pas projeté de quitter le Congrès du Travail, dont il essayait d'infléchir la politique. Mais il continue d'attirer d'autres syndicats : en Janvier 1997 il organise un rassemblement syndical national où les 24 syndicats du Forum participent avec 60 autres organisations. Ce rassemblement décide de convoquer une Assemblée Nationale du Proletariat pour Juillet. Le premier mai de la même année un nouveau défilé contre la politique du gouvernement a lieu, à nouveau avec l'Intersyndical. L'Assemblée Nationale du Proletariat est annulée à cause d'une forte discordance à l'intérieur du Forum entre un courant qui considérait qu'il fallait profiter de cet événement pour créer une nouvelle centrale – ce qui impliquait forcément de sortir du Congrès du Travail – et un deuxième courant qui pensait qu'il fallait rester dans le Congrès du Travail pour attendre un meilleur moment.

Tableau 5. Les principaux syndicats avec nombre d'adhérents des grandes confédérations ou organisations des syndicats

| Congres du Travail | | Union National des Travailleurs | | Coordination Intersyndicale | |
|--------------------|------------------------|---------------------------------|----------|-----------------------------|----------|
| Organisation | Effectif | Organisation | Effectif | Organisation | Effectif |
| CTM | 2 000,000 ^a | SNTSS* | 300,000 | CNTE ² | 300,000 |
| CROC | 850,000 ^a | STRM** | 52,000 | SITUAM | 9,000 |
| FSTSE | 1 500,000 | STUNAM*** | 23,000 | INAH | 5,000 |
| CROM | 400,000 ^a | SNTIA** | 12,000 | SUTSP | 4,000 |
| COR* | 150,000 ^a | ASSA** | 1,800 | SNCP | 4,000 |
| STFRM | 120,000 | ASPA** | 1,600 | MPI | 20,000 |
| SNTMMRM | 120,000 ^a | ATM** | 3,200 | UPREZ | 5,000 |
| SME* | 62,000 | SITIAVW** | 10,000 | SUTAU | 9,000 |
| STPRM | 79,500 | STUANL*** | 11,000 | STAUACH | 4,000 |
| CGT | 200,000 ^a | SINTCB*** | 6,000 | | |
| SNTE ^{1*} | 1 200,000 | CIOAC*** | ¿? | | |
| CRT | 150,000 | | | | |
| CNT* | 25,000 | | | | |

Sources :

El Financiero, 13 Juillet 1997 et Cano, Arturo, « La vida despues de Fidel » in *La Jornada*, 22 Août 1997. Sauf (a) Bizberg, I., *Etat et Syndicalisme au Mexique*, Thèse doctorat (nouveau régime), EHESS, 1988, tableau 11.

* A fait partie du Forum

** A fait partie de la FESEBES et du Forum

*** A fait partie de l'Intersyndicale, indépendant du Congrès du Travail

1 Fait partie de la FSTSE

2 Fait partie du SNTE, ce sont les sections dissidentes du syndicat des enseignants.

Le premier était dominé par le Syndicat des Travailleurs des Télécommunications (STRM) et les autres syndicats de la FESEBES, le deuxième était surtout représenté par le Syndicat d'Enseignants et le Syndicat Mexicain des Services Electriques (SME) ; ce dernier est l'un des créateurs de la FESEBES avec le STRM. La rupture entre ces deux courants survient en Août 1997. Dans un premier moment, une partie des syndicats du Forum quittent le Congrès du Travail (le STRM, le Syndicat des Travailleurs de la Sécurité Sociale, le syndicat des travailleurs de Volkswagen, les syndicats des pilotes et des stewards, entre autres). L'autre courant du Forum réagit quelques jours plus tard par un manifeste dans les journaux où il se prononce ouvertement contre la création de la nouvelle centrale. Finalement, le 28 Novembre 1997 l'Union Nationale de Travailleurs est créée avec une direction tripartite des syndicats les plus importants : le STRM, le SNTSS et le Syndicat des Travailleurs (non-académiques) de l'Université Nationale Autonome du Mexique (le STUNAM). Parmi les buts principaux de cette confédération on peut relever : l'autonomie des syndicats par rapport à l'Etat et des partis politiques ; l'honnêteté des dirigeants et la participation

des membres aux décisions ; la défense des acquis historiques des travailleurs, entre autres la sécurité sociale et l'éducation publique ; le maintien de la propriété étatique des industries stratégiques et des ressources non-renouvelables ; le droit à la libre association ; le droit à un emploi permanent ; le droit à la représentation syndicale ; le droit à une négociation et à des conventions collectives authentiques par branche d'activité ; le respect de la bilatéralité des relations du travail (et donc le retrait de l'appareil de l'Etat de ces relations) ; le droit de grève ; le droit à un salaire suffisant ; l'établissement d'une politique d'alliances et d'action avec les paysans et d'autres membres de la société civile, afin de promouvoir un développement durable et égalitaire ⁴⁰. Même si la création de cette centrale est une initiative venue des dirigeants des divers syndicats qui la constituent et non pas de leurs bases, ce qui a sûrement contribué à diviser le Forum et affaibli l'UNT dès sa naissance en raison des conflits entre dirigeants pour le contrôle de la nouvelle centrale, on peut penser qu'elle représente un changement important du syndicalisme mexicain. Certaines raisons ont déjà été mentionnées. Mais en sus jusqu'à présent l'action des syndicats les plus autonomes n'avait donné lieu qu'à des avantages corporatistes (dans le sens français), spécifiques aux catégories des travailleurs représentées par ces syndicats. Les objectifs de la nouvelle centrale s'étendent au reste des travailleurs et même aux secteurs non syndiqués avec lesquels l'UNT a une relation.

Enfin, la perte du contrôle sur le syndicalisme officialiste (et en termes généraux des forces vives du PRI) de la part du gouvernement Zedillo constitue un troisième grand changement dans le paysage syndical mexicain. L'autonomie d'action de la CTM s'est manifestée d'une manière très claire lors de la succession à la tête de la centrale suite au décès de Fidel Velázquez, secrétaire à l'organisation (le deuxième poste en importance) de sa création en août 1936 à 1941, et secrétaire général depuis lors ⁴¹. Fidel Velázquez, âgé de plus de 90 ans, qui s'assurait le contrôle de la CTM et de sa fidélité au gouvernement, était progressivement devenu un obstacle à la rénovation de la centrale et donc à son maintien en tant qu'outil efficace de préservation de la relation entre l'Etat et le mouvement syndical. Sa succession à la tête de la CTM a été considérée par certains membres du gouvernement Zedillo comme une opportunité pour placer à sa tête un personnage plus en accord avec le nouveau profil du PRI. Cette relève a été vue aussi comme une occasion de redonner à cette centrale une plus grande légitimité tout en préservant le caractère pragmatique et non idéologique que la direction de Fidel Velázquez avait assuré à la perfection. Un document exfiltré à la presse par le ministère de l'Intérieur signifiait cette volonté de la part du gouvernement Zedillo. Cette étude considère que la perpétuation de la tendance représentée par Fidel Velázquez en la personne du secrétaire général par interim nommé par lui Leonardo Rodriguez Alcaine (dirigeant d'un des deux syndicats des travailleurs des services électriques, le SUTERM), était

« un facteur de haut risque » pour la stabilité des syndicats officialistes. Selon cette étude du Centre de Recherches sur la Sécurité Nationale, si Rodriguez Alcaine réussissait à se faire élire comme secrétaire général lors des élections qui devaient avoir lieu en février 1998, on pouvait s'attendre « à la sortie du courant favorable à la modernisation et à une mise en péril de la CTM et de son caractère de médiateur entre les travailleurs et l'Etat. Cela affaiblirait la relation entre cette confédération et l'Etat et laisserait la place à d'autres forces syndicales ». Ce même document considère que l'élection de Juan S. Millán « réduirait les risques parce qu'il est considéré comme un dirigeant hostile à la corruption, et plus en concordance avec les forces rénovatrices du syndicalisme »⁴². Dans sa campagne (non-officielle) pour la direction de la CTM, Juan S. Millán donnera de plus en plus de signes d'ouverture envers les courants plus autonomes du syndicalisme. En juillet il tient une réunion avec les syndicats du Forum. Cette ouverture allait complètement à l'encontre de la politique suivie jusqu'alors par la CTM, qui avait essayé à plusieurs reprises d'expulser les syndicats de la FESEBES du Congrès du Travail. Dans un colloque organisé par la Fédération des Syndicats des Travailleurs de l'Etat (FSTSE), Millán, encore secrétaire à l'éducation et à la communication de la CTM, parle de « la légitimité des syndicats du Forum », ainsi que de la « crise profonde et de la sclérose » que traverse le Congrès du Travail. Il déclare aussi qu'on ne peut plus « ...continuer à fonctionner avec les mêmes schémas syndicaux et les mêmes relations du travail dans le contexte de la mondialisation et dans un monde si hautement concurrentiel »⁴³. Le secrétaire général de la CTM, Rodriguez Alcaine, se prononce tout de suite contre ce rapprochement avec le Forum et il réussit à isoler le secrétaire à l'éducation. Finalement, il se fait élire facilement à la tête de la confédération. Vu le résultat de l'élection à la CTM, on peut penser que le rapport du ministère de l'Intérieur était une tactique pour « brûler » le candidat modernisateur à la tête de la CTM. Si on accepte cette vision des choses, il est probable que Millán aurait été le candidat des « technocrates » du gouvernement Zedillo, et qu'il a été torpillé par les membres de la Nomenklatura qui contrôlent le ministère de l'Intérieur. Plus important pour notre discussion est qu'alors que dans le passé il aurait été tout à fait possible pour le président de la République de manipuler les forces à l'intérieur de la centrale pour faire élire la personne qui lui convenait le plus, comme cela s'est fait maintes fois dans des confédérations autres que la CTM, cette fois le gouvernement Zedillo n'a pas réussi à faire élire un rénovateur à la tête de la CTM. Il devient alors plus difficile d'essayer, sur la base d'un renouvellement de la légitimité, d'empêcher la scission du Congrès du Travail et la création de la nouvelle centrale. La conséquence peut en être la montée en puissance du syndicalisme d'opposition. Cela montre la faible capacité de contrôle du gouvernement Zedillo sur les forces politiques les plus conservatrices du PRI.

Conclusions

Les rapports entre le syndicalisme et l'Etat sous le régime national-populaire s'inséraient dans un modèle cohérent. Ce n'est plus le cas depuis la crise de 1982 et le changement de modèle économique. A partir de ce moment, le champ syndical s'est orienté vers trois directions différentes : d'une part un secteur entier de l'industrie, celle des maquiladoras du Nord du Mexique – un des plus dynamiques – se dirige vers la dé-syndicalisation (accepté et même promue par l'Etat afin d'attirer les investissements étrangers). En deuxième lieu, aussi bien le gouvernement de Salinas que celui de Zedillo ont voulu maintenir son rapport avec les syndicats officialistes traditionnels, regroupés dans les grandes centrales affiliées au PRI, surtout pour des raisons tactiques, dérivés de la capacité de contrôle qui en découle. En troisième lieu, le gouvernement Salinas avait l'intention de créer une nouvelle base syndicale afin de substituer l'appui des syndicats officialistes par celui des syndicats qui accepteraient son projet de modernisation de la structure économique. Il avait une stratégie par laquelle il prétendait stabiliser le pouvoir des technocrates arrivés au pouvoir à partir de la crise de 1982. Le gouvernement Salinas a voulu transformer un modèle cohérent de relations professionnelles en décomposition (le corporatisme étatique) en un néo-corporatisme et non pas simplement le détruire : il voulait instaurer des relations industrielles néo-corporatistes avec quelques uns des syndicats des entreprises des secteurs les plus dynamiques qui profiteraient de l'ouverture de l'économie mexicaine, qui lui serviraient à la fois comme modèle pour les nouvelles relations professionnelles, mais aussi comme vitrine d'une prétendue volonté de libéralisation et modernisation des rapports sociaux. En plus de cette instauration des relations néo-corporatistes au niveau micro, le gouvernement Salinas misait aussi dans un pacte tripartite a niveau national où on discutait les politiques salariales, surtout celles du salaire minimal, ainsi que des contrôles des prix des denrées de base.

Dans les conditions de crise politique et économique dans laquelle le gouvernement Zedillo est entré en fonctions, le projet de transformation des relations professionnels vers un néo-corporatisme a été abandonné, même si les deux premiers directions mentionnées ont été préservées. Le pacte tripartite a été peu à peu abandonné, tout aussi comme le projet d'étendre le néo-corporatisme a niveau des autres entreprises. En fait, pendant le gouvernement Zedillo la présidence de la République, qui a été dans le passé le facteur prédominant du pouvoir du régime, a perdu de son importance, au point qu'il n'a pratiquement pas pu prendre d'initiative dans le champ syndical.

Cette situation a d'une part ouvert un espace à une réaction purement défensive des dirigeants syndicales officialistes les plus touchés par la politique menée par les technocrates. Ceux-là, une sorte de nomenklatura, ont réussi à empêcher la rénovation de la plus grande des confédérations syndi-

cales, la CTM, avec l'élection à sa direction d'un vieux leader identifié avec les forces les plus rétrogrades du système politique. Il est probable que ce fait continue à entraîner la lente décomposition de cette organisation, ainsi que du Congrès du Travail, avec le reste des institutions fondatrices du régime politique Mexicain. Et comme conséquence, cela entraînera une faiblesse grandissante du syndicalisme mexicain incapable de répondre aux défis qui lui pose la mondialisation par le blocage qui impose la presque totale hégémonie d'un syndicalisme officiel qui se renouvelle pas.

Mais la faiblesse grandissante de la présidence a aussi entrouvert une voie à la définition d'un nouveau contexte social, cette fois depuis le bas, à partir des acteurs sociaux et politiques. On a vu la constitution autonome d'une centrale syndicale (l'Union Nationale des Travailleurs), ni créée ni promue par le gouvernement, ce qui est un fait inédit au Mexique. Même si cette centrale regroupe seulement une partie des syndicats qui formaient l'important mouvement syndical autonome apparu avec les crises de 1994, la simple existence de cette confédération représente une nouvelle donne d'une extrême importance pour l'avenir du mouvement syndical mexicain.

Il est vrai que cette centrale peut dériver vers des positions corporatistes, en tant que dans une grande mesure elle représente les secteurs ouvriers des entreprises les plus dynamiques, où des travailleurs avec des conditions d'emploi que sont menacés par le retrait de l'Etat (comme c'est le cas des travailleurs de l'Institut de Sécurité sociale et des universités publiques). Mais son action peut aussi bien s'orienter au delà de cette défense dans la mesure où elle fait une critique plus large que la seule politique économique du gouvernement, qu'elle souligne les risques de décomposition sociale que comporte le démantèlement de l'Etat sociale dans un pays avec les carences du Mexique. Une dimension de l'action de l'UNT se dirige vers la nécessité que l'Etat Mexicain récupère une fonction sociale, pas dans les termes anciens comme principal agent de développement (ce qui n'est plus possible dans les circonstances actuelles de l'économie mondiale), mais plutôt comme agent de cohésion sociale. Si cet aspect de l'action de cet acteur devenait son caractéristique centrale, il pourrait être le noyau autour duquel d'autres acteurs syndicales et sociales pourraient se ressembler et proposer une alternative à la politique économique purement libérale menée par les trois derniers gouvernements Mexicains.

Le fait que la CTM soit incapable de se transformer afin de s'adapter aux changements économiques et politiques qui vit le Mexique, joue d'une certaine manière en faveur de cette dernière tendance. La situation d'une CTM incapable de se moderniser a eu comme résultat la polarisation du syndicalisme : on a d'un côté une CTM conservatrice, qui suit sa politique traditionnelle d'appui inconditionnel à l'Etat, et de l'autre un mouvement syndical qui afin de se légitimer est obligé à se distinguer de plus en plus

nettement du syndicalisme officialiste et réaffirmer son ancrage dans l'opposition. L'arrivée d'un modernisateur à la tête de la CTM aurait eu comme résultat une situation plus floue. Même si cette situation risque d'affaiblir encore plus le syndicalisme dans son ensemble, elle permet aussi d'envisager l'émergence d'un syndicalisme indépendant de l'Etat et l'éventuelle recomposition du syndicalisme autour de ce noyau, et non, comme c'était l'intention du gouvernement Salinas, sur les mêmes bases de subordination.

Néanmoins, même si le contexte social pour la redefinition du syndicalisme existe, le schéma juridique constitue une entrave fondamentale pour le développement d'un syndicalisme indépendant au Mexique. Bien que dans le champ politique on a vu des progrès indéniables vers la démocratisation, dans le champ sociale, la capacité de contrôle des organisations sociales par l'Etat ne s'est guère modifié. L'Etat continue d'avoir toutes les facultés nécessaires afin d'empêcher les syndicats à s'indépendiser des centrales officialistes ou à que les dirigeants officialistes soient remplacées par des autres plus critiques.

Il est vrai qu'il y a des projets de réforme de la loi du travail de la part des deux partis politiques d'opposition les plus importantes. Mais, d'une part, au delà des coïncidences entre ces deux parties sur la nécessité de limiter les facultés de l'Etat, il y a d'importantes différences. Une d'elles, qui est crucial, est le fait que le projet du PAN (finalement un parti aussi libérale que les technocrates du gouvernement) croit à la liberté syndicale totale : il propose de éliminer la « closed shop » et de constituer des conseils de travail, indépendants du syndicat, avec lesquels les employeurs définiraient les conditions du travail dans chaque entreprise. De son côté, PRD considère que des réformes de ce type pourraient donner lieu à un processus de desyndicalisation accéléré, qu'il faut donc préserver les syndicats comme principales interlocuteurs et exiger la volonté explicite de chaque travailleur avant de permettre sa sortie du syndicat.

Mais une limitation encore plus grande pour trouver un accord entre les deux parties afin de promouvoir une réforme de la loi du travail est que celle-ci n'est pas une priorité pour les acteurs politiques, qui jouent leur jeu exclusivement au niveau électoral, et qui concentrent toutes leurs efforts sur les prochaines élections présidentielles de l'an deux mille. Cela a donné lieu à des tactiques de distinction de la part des parties politiques, au lieu des tactiques cherchant à trouver des accords pour modifier le cadre institutionnel du Mexique, qui est moins efficace en vue de recueillir des sympathies et éventuellement des voix. Il y a donc peu des chances qu'ils puissent se mettre d'accord sur un thème si controversé comme la réforme de la loi du travail.

Comme résultat de cette stratégie des partis politiques, le travail de construction d'un nouveau cadre juridique dans des champs si importants comme celui du travail n'est pas trop avancé ; et il va de même dans beau-

coup d'autres champs comme celle de la fiscalité, de la situation dans le secteur agricole, etc. Ce travail institutionnel de la part des partis politiques serait nécessaire pour contrebalancer les forces centripètes qui résultent de la décomposition du régime politique, qui affaiblissent les institutions et les acteurs sur lesquelles celui-ci était basé sans créer des nouvelles. Pour comprendre l'importance de cela il faut seulement se rappeler du gros travail juridique entrepris par les partis et les forces politiques dans des pays comme la Hongrie et la Pologne, qui ont beaucoup fait pour assurer le succès de leurs transitions. Car il faut souligner que la transition Mexicaine est surtout le fait de l'action des forces politiques, et que même si elle a effectivement donné lieu à des partis politiques solidement constitués et à des institutions qui surveillent le plus ou moins libre et égale déroulement des élections, elle n'a pas vu l'émergence d'un mouvement social fort, comme au Brésil ou en Pologne, qui est une autre manière de garantir la réussite de la transition.

Dans une grande mesure le caractère des acteurs sociaux au Mexique va dans le même sens de fortifier le champ du politique contre le sociale. Les acteurs sociaux ont toujours eu au Mexique la tendance de politiser leur action. Cela était compréhensible pendant que la vie politique, social et économique était dirigé par l'Etat, quand comme l'a bien montré Alain Touraine, tout mouvement qui prétendait avoir une quelconque importance dans toutes les pays Latino-américains, y compris le Mexique, devait se référer au peuple, à la nation, en essayant de substituer sa définition du projet national-populaire à celle des forces qui avaient le contrôle de l'Etat. Cette situation continue à se reproduire de nos jours, comme témoin le fait que l'UNT, avant même de réussir à affirmer sa force sociale, vient d'annoncer, début 1999, la création d'un parti politique : le Parti de Travailleurs.

Cette situation comporte des risques majeurs pour la transition qui se vit au Mexique depuis déjà plusieurs années, et qui est en pleine accélération à partir des crises politiques et économiques de 1994. Même si dans les élections présidentielles de l'an deux mille un des partis d'opposition réussit à gagner, il se trouverait dans une situation confronté à la fois à des acteurs sociaux faibles et à un vide institutionnel, qui risque de rendre le pays ingouvernable. Ils seront soumis à des actions de blocage de la part des intérêts du vieux régime et des forces vives locales, qui se manifestent d'une manière de plus en plus conservatrice et violente, ainsi que à des forces nouvelles qui profitent de l'existence du vide du pouvoir croissant, comme les intérêts mafieux liés à la drogue et à d'autres activités illégales, comme c'est déjà le cas dans la ville de Mexico ou dans les états où l'opposition est au pouvoir.

Dans le sens restreint du terme, celle de défendre des intérêts d'un groupe particulier.

1. En fait l'Etat mexicain ne se fixait pas comme but la création d'une bourgeoisie nationale dominante, comme ce fut le cas des révolutions Meiji et Bismarckienne. Il prétendait créer des entrepreneurs subordonnés a un projet surtout populaire. Le résultat fut une distribution de moins en moins efficace et surtout la création d'une bureaucratie étatique qui mangeait les bénéfices de la croissance. En plus, il s'est créée une classe d'entrepreneurs faible, qui une fois le pays contraint a s'ouvrir à la concurrence internationale a eu beaucoup de difficultés à se tracer un chemin.
2. Discours de Lombardo Toledano, premier secrétaire général de la CTM, 1938, cité dans Bizberg, I., *Etat et Syndicalisme au Mexique*, Thèse doctorat (nouveau régime), EHESS, 1988.
3. Les critiques venues du syndicalisme ont surtout mis en cause le fait que l'Etat ait abandonné son rôle d'agent de développement et son projet nationaliste et populaire, dès le moment où il fut investi par les technocrates appliquant une politique néolibérale. Sur le fond il n'a pas renié l'idéologie originelle de la révolution mexicaine.
4. Jusqu'à la crise de la dette et du pétrole de 1982, l'Etat a eu assez de financement pour continuer sur cette voie. Après cette débâcle économique il n'a plus la possibilité de la poursuivre, ce qui a entraîné le changement de modèle économique, mais aussi politique.
5. Selon la Loi il n'est même pas nécessaire, et est automatique si le ministère du Travail ne donne pas une réponse dans un délai de soixante jours.
6. *Juntas Federales et Locales de Conciliación y Arbitraje* (tripartites).
7. A partir de 1997, les partis ainsi que les organisations non gouvernementales se réunissent dans une organisation de surveillance des élections, l'Alliance Civique. Ils se sont montrés capables de surveiller les élections dans la plus grande partie du pays. A partir de cette même année les élections sont organisées par une institution indépendante du gouvernement, l'Institut Fédéral Electoral.
8. Pour se rendre compte de l'importance de cet ajustement pour les données sur le Mexique, il suffit de penser au Brésil, où lors du Congrès de Fondation de la CUT 33 % des délégués représentaient des syndicats ruraux, alors que ce nouveau syndicalisme était d'abord fondé sur les syndicats de la métallurgie de Sao Paulo. Ariovaldo de Oliveira Santos, *La Crise syndicale au Brésil*, thèse de Doctorat en Sciences Sociales, IEDES-Paris I, 1997.
9. Bizberg, I., *Etat et Syndicalisme au Mexique*, Thèse de doctorat (nouveau régime), EHESS, 1988, p. 387.
10. L'enquête menée en 1991 et à nouveau en 1995 par le ministère du Travail donne le chiffre un peu moins élevé de 14,1 % pour la deuxième année. Secretaría de Trabajo y Prevision Social, *Encuesta Nacional de Empleo, Salarios, Tecnología y Capacitación*, Mexique, 1992 et 1995.
11. La seule catégorie qui, selon la Loi fédérale du Travail, a le droit de se syndiquer, alors que les employés (*Trabajadores de confianza*) ne l'ont pas.
12. La différence importante entre les taux de syndicalisation et la présence des syndicats par entreprise s'explique simplement par la disparité de proportion des micro-entreprises par branche (lesquelles, comme on la déjà vu, sont très peu syndicalisées). On en a une preuve dans le fait que dans l'industrie chimique et celle des métaux de base les micro entreprises (même si l'industrie chimique est dominée par les petites entreprises) n'existent guère, et qu'on peut voir de ce fait une très faible différence entre les deux indices.
13. INEGI, *Censos Económicos*, Mexique, 1985 et 1994.
14. Le terme maquiladora renvoie aux entreprises qui effectuent seulement une partie du processus dans la fabrication d'un produit donné. Le programme des maquiladoras du Nord du pays a été conçu, dès le début des années 60, afin que les entreprises nord-américaines puissent importer tous les composants d'un certain produit pour qu'il soit assemblée au Mexique. Ce système est mis en place par les Etats Unis et le Mexique pour tenter d'enrayer l'immigration illégale vers les Etats Unis. On pensait que cette population aurait intérêt à rester au Mexique si elle trouvait du travail, même si elle avait déjà fait le déplacement vers le Nord.
15. STPS, *Situación del mercado laboral*, Mexique, 1997.

16. Alexandre Minda, « Le rôle des investissements étrangers dans le nouveau modèle de développement », in Henri Favre et Marie Lapointe (coordinateurs) *Le Mexique, de la réforme néolibérale à la contre-révolution*, Paris, L'Harmattan, 1997.

17. Williams, E et John T. Passé-Smith, *The Unionizations of the Maquiladora Industry: The Tamaulipan Case in National Context*, San Diego State University, California, 1992, p.4. Même si ces données ont été recueillies en 1990, la tendance s'est confirmée et même accentuée.

18. Il y a parmi les maquiladoras des entreprises comme Honeywell, qui occupent plus de 500 ouvriers et qui n'ont pas de syndicat, du moins connu, car la plupart de ces entreprises ont un syndicat « de protection » afin de se prémunir au cas où il y ait un mouvement indépendant de syndicalisation. Cela aurait été impensable dans le passé, puisque la logique du gouvernement était politique, et qu'il fallait syndicaliser le plus grand nombre des travailleurs.

19. Ilán Bizberg, « Ouverture commerciale, marché du travail et relations industrielles », in *Problèmes d'Amérique latine*, Paris, 1992, avril-juin, n°5.

20. INEGI et STPS, *Encuesta Nacional a Trabajadores manufactureros*: 1993, Mexique, 1998.

21. Il y a lieu de s'étonner que l'industrie des produits métalliques, qui comprend l'industrie automobile, ne montre pas un niveau plus élevé de restructuration. Cela peut se comprendre de deux manières : d'une part, la restructuration radicale de la plupart des entreprises automobiles remonte déjà au milieu des années 70, quand la plupart des entreprises automobiles se sont installées au Nord du Mexique et que les entreprises telles que Volkswagen à Puebla ont subi une vaste expansion. D'autre part, cela peut aussi s'expliquer par l'hétérogénéité de la branche, par la coexistence de grandes entreprises, très dynamiques, avec un nombre considérable de petites ateliers familiaux de réparation, avec quelques machines-outils assez rudimentaires.

22. Carrillo, Jorge et Miguel Angel Ramirez, « Maquiladoras en la frontera norte : opinión sobre los sindicatos », *Frontera Norte*, El Colegio de la Frontera Norte, Tijuana, vol. 2, n°5, 1990.

23. Le gouvernement de De la Madrid a institué les pactes tripartites à partir de la crise économique de 1986, suite à la chute des prix internationaux du pétrole et à une augmentation très forte du déficit budgétaire – due en partie au tremblement de terre de la ville de Mexico – qui a eu comme résultat la plus forte inflation que le Mexique contemporain ait connue : 170 % par an en 1987.

24. Roxborough, Ian, « La inflación y los pactos sociales en Brasil y en México », *Foro Internacional*, n°126, El Colegio de México, 1991, oct-déc.

25. Salinas se référait très souvent à l'erreur de Gorbatchev d'avoir commencé par la réforme politique, au lieu de la réforme économique. Selon ce point de vue, cela a eu comme résultat l'écroulement du système politique avant que les réformes de la structure économique puissent être introduites. Du coup, les réformes économiques n'ont pu être introduites que d'une manière très incomplète et tardive.

26. Je m'éloigne radicalement de l'acception courante du concept du corporatisme utilisé en France, où il signifie défense des intérêts d'un groupe social particulier et, d'une certaine manière, illégitime parce que ces intérêts sont contraires à ceux de l'ensemble de la population de la République. J'utilise ici la distinction faite par Schmitter entre un corporatisme étatique, autoritaire, et un corporatisme social, démocratique. Selon la définition de Schmitter, le corporatisme est un système de représentation dans lequel les catégories (ouvriers et entrepreneurs) se regroupent dans un nombre limité d'organisations obligatoires, non-compétitives, hiérarchiques, reconnues par l'Etat, auquel celui-ci donne un monopole de représentation d'intérêts de ces catégories respectives. Pour Schmitter, la notion de corporatisme fait exclusivement référence au contexte institutionnel, c'est à dire au degré de concentration et de monopolisation organisationnelle. Il considère que la différence entre les deux formes de corporatisme, l'étatique et le social, est la genèse des organisations qui représentent les intérêts ouvriers d'une part et celles des entrepreneurs de l'autre. Comme dans le corporatisme étatique c'est l'Etat qui stimule ou crée même l'organisation de ces intérêts, dans le corporatisme social, c'est la société qui s'organise, même si l'Etat donne le monopole de la représentation à certains organisations. Schmitter, Ph., « Still the Century of Corporatism », in Ph. Schmitter et G.

Lehmbruch (éditeurs), *Trends Toward Corporatists Intermediation*, Beverly Hills-London, SAGE, 1979.

27. Le néo-corporatisme fait moins référence au mode d'organisation des intérêts qu'au fait qu'il existe un accord, un consensus, entre les classes sociales, basé sur une idéologie de coopération. C'est clair que cet accord est plus efficace s'il y a un degré élevé de concentration des organisations syndicales et des entrepreneurs. Voir entre autres G. Lehmbruch, « Consociational Democracy, Class Conflict, and the New Corporatism », in Ph. Schmitter et G. Lehmbruch (éditeurs), *Trends Toward Corporatist Intermediation*, Beverly Hills-London, SAGE, 1979.

28. Même si, en fait, le cas Allemand n'est pas un cas classique de corporatisme, comme le sont les petits pays d'Europe centrale et du nord : Autriche, Hollande, Belgique, Suède. Même s'il peut sembler étrange de penser à l'Allemagne pour le Mexique, c'est une réalité. Les élites politiques au Mexique avaient bien en tête le cas allemand parce qu'il y coexiste un fort syndicalisme et une économie très efficace. Avoir l'Allemagne comme modèle n'est pas non plus étranger à la présence au Mexique des fondations allemandes, très actives, en particulier la Friedrich Ebert, qui organise constamment des réunions pour syndicalistes et qui invite outre des spécialistes Mexicains, des syndicalistes et spécialistes allemandes. On verra un peu plus tard un autre effet d'avoir comme modèle l'Allemagne, dans le fait que dans le projet du PAN des réformes à la Loi du Travail, on propose que le représentant des travailleurs d'une entreprise donnée soit le conseil d'entreprise, élu par les travailleurs, et non pas le syndicat.

29. Il s'est quand même créé une Fédération, la FESEBES (Federation de Syndicats de Biens et des Services), à laquelle se sont joints le Syndicat des Travailleurs des Services Electriques (SME), les syndicats des pilotes et ceux des stewards, le syndicat de l'entreprise Volkswagen (voir tableau 5). Tous ces syndicats étaient des syndicats avec plus d'autonomie par rapport aux centrales syndicales officialistes et ils se caractérisaient par une vie interne plus démocratique. La FESEBES s'est créée à l'initiative du syndicat des travailleurs des télécommunications (STRM) et du SME, avec l'appui du gouvernement Salinas.

30. Au Nord-centre du Mexique, à la frontière avec le Texas.

31. Un droit qu'ils n'avaient pas auparavant, parce que la propriété des terres réparties par la Réforme Agraire était collective et non pas individuelle ; les terres ont été données aux villages et communautés et non pas aux demandeurs individuels.

32. CTM-COPARMEX, « Acuerdos por una Nueva Cultura Obrera », *Semanario CTM*, n°2219, 28 Juillet 1995.

33. Cette une mesure existe depuis 1962 ; elle répartit entre les travailleurs un pourcentage des bénéfiques (environ 8 % des bénéfiques avant impôts) faits par l'entreprise dans l'année écoulée, pourcentage défini dans ses modalités spécifiques chaque année par un comité national des participations des bénéfiques.

34. Bensusan, Graciela, « Los derechos colectivos. Afinidades y divergencias en la reforma laboral », *La Jornada*, 30 Juillet 1998.

35. Un résumé des deux projets de réforme de la Loi du Travail se trouve dans la revue, *Trabajo y Democracia*, n°45, Cenpros, Mexique, 1998, juillet-Août.

36. Bensusan, G., *op. cit.*

37. Il s'agit de syndicats qui sont légalisés par l'Etat, sans que les travailleurs sachent même qu'ils ont un syndicat ; ce fait peut exister uniquement par l'attribution qu'a l'Etat d'enregistrer les syndicats.

38. *La Jornada*, 19 Mai, 1998.

39. De la Garza Toledo, Enrique, « Los foristas y la refundación del movimiento obrero en México », in *Trabajo*, n°13, Mexico, 1997, pp. 7 15.

40. *El Financiero*, 14 décembre de 1997.

41. Sauf la période entre 1947 et 1950 où Fernando Amilpa a dirigé la CTM, un homme très étroitement lié à Fidel Velázquez.

42. *El Financiero*, 25 Juin 1997.

43. *El Financiero*, 27 Août 1997.

Abréviations

- CTM: Confederación de Trabajadores de México*
- CROC: Confederación Revolucionaria de Obreros y Campesinos*
- FSTSE: Federación de Sindicatos de Trabajadores al Servicio del Estado*
- CROM: Confederación Regional Obrera Mexicana*
- COR: Confederación Obrera Revolucionaria*
- STFRM: Sindicato de Trabajadores Ferrocarrileros*
- SNTMMRM: Sindicato Nacional de Trabajadores Mineros*
- SME: Sindicato Mexicano de Electricistas*
- STPRM: Sindicato de Trabajadores Petroleros*
- CGT: Confederación General de Trabajadores*
- SNTE: Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación*
- CRT: Confederación Revolucionaria de Trabajadores*
- SNTSS: Sindicato Nacional de Trabajadores del Seguro Social*
- STRM: Sindicato de Telefonistas*
- STUNAM: Sindicato de Trabajadores de la Universidad Nacional Autónoma de México*
- SNTIA: Sindicato Nacional de la Industria del Autotransporte*
- ASSA: Asociación Sindical de Sobrecargos de Aviación*
- ASPA: Asociación Sindical de Pilotos Aviadores*
- ATM: Alianza de Tranviarios de México*
- SITIAVM: Sindicato Independiente de Trabajadores de Volkswagen*
- STUANL: Sindicato de Trabajadores de la Universidad Autónoma de Nuevo León*
- SINTCB: Sindicato Independiente Nacional de Trabajadores del Colegio de Bachilleres*
- CIOAC: Central Independiente de Obreros Agrícolas y Campesinos (paysans et travailleurs agricoles)*
- CNTE: Coordinadora Nacional de Trabajadores de la Educación*
- SITUAM: Sindicato Unico de Trabajadores de la Universidad Autónoma Metropolitana*
- INAH: Sindicato del Instituto Nacional de Antropología e Historia*
- SUTSP Sindicato Unico de Trabajadores de la Secretaría de Pesca*
- CNT: Consejo Nacional de Trabajadores*
- SNCP: Sindicato Nacional de Colegios de Posgraduados*
- MPI: Movimiento Proletario Independiente (non syndicale ; mouvements urbains)*
- UPREZ: Unión Popular Revolucionaria Emiliano Zapata (non syndicale ; mouvements urbains)*
- SUTAUR: Sindicato Unico de Trabajadores del Autotransporte Urbano*
- STAUACH: Sindicato de Trabajadores Académicos de la Universidad Autónoma de Chapingo.*

